

Bulletin de souscription de part(s) de la société coopérative ENERGY REVOLT S.C.

Le (la) soussigné(e), Monsieur (Madame),
né(e) le
et demeurant à,
profession :, employeur :,
courriel :, téléphone :,
IBAN :, BIC : (pour le paiement des dividendes)
ci-après dénommé(e) le (la) "souscripteur (souscriptrice)" ;

après avoir pris connaissance des statuts de la société coopérative « ENERGY REVOLT S.C. », R.C.S.
Luxembourg B 195.528, dont le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, déclare
vouloir en acquérir la qualité d'associé(e) / investir dans la coopérative.

Pour cela le (la) souscripteur (souscriptrice) déclare faire un apport par la souscription d'une ou de
plusieurs parts de ladite société.

I. OBJET SOCIAL

L'objet social de la société coopérative est :

- De mettre en œuvre et développer des projets de production d'énergie renouvelable en favorisant la participation des citoyens. La coopérative aura notamment des activités dans la production, l'achat et la vente d'énergie renouvelable ;
- De promouvoir auprès de ses associés et du grand public une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie ;
- D'appuyer les associés dans leurs choix énergétiques liés à la mise en œuvre des solutions individuelles de production et de consommation durable d'énergie, dans le sens d'une maîtrise de la consommation, de l'allègement de la facture énergétique et l'amélioration de l'empreinte écologique ;
- De favoriser le débat énergétique pour promouvoir une politique énergétique durable qui puisse déboucher sur une vie sociale plus collective.

II. CAPITAL SOCIAL / PARTS SOCIALES / QUALITE D'ASSOCIE

Le capital social de la société coopérative "ENERGY REVOLT S.C." est formé par la somme des parts
souscrites par les associés et est illimité.

La valeur nominale d'une part est de cent cinquante euros (150,-€).

Les parts sont nominatives. Elles sont incessibles et intransmissibles à des tiers. Elles seront éligibles au
dividende éventuel de l'exercice en cours à condition que la souscription ne soit pas datée après le 18
avril.

Ainsi, le présent acte constate que le (la) souscripteur (souscriptrice) a souscrit à part(s) soit une
valeur totale

deeuros (.....,-€).

III. ENGAGEMENTS

Par la présente souscription, le (la) souscripteur (souscriptrice) s'oblige à respecter tous droits et obligations qui résultent du présent document, des statuts de la société coopérative, des décisions à venir du Conseil d'Administration, de l'assemblée générale des associés.

À cet égard le souscripteur déclare avoir eu communication des statuts.

Chaque associé de la société coopérative détient une voix quelque soit son nombre de part.

Le (la) souscripteur (souscriptrice) accepte d'être convoqué aux assemblées par courrier électronique avec accusé de réception.

IV. REGLEMENT DE LA SOUSCRIPTION / DEPOT SUR UN COMPTE BANCAIRE

Le (la) souscripteur (souscriptrice) à l'appui de sa souscription, verse en numéraire à titre de libération de l'intégralité de sa souscription de XXX part(s), au profit de la société coopérative, la somme de

deeuros (.....,-€).

L'apport est réglé par virement bancaire sur le compte de la société coopérative, ci-après mentionné :

BGL : IBAN LU82 0030 1595 5125 1000 (BGLLLULL).

V. DONNEES PERSONNELLES

Par la signature du présent bulletin de souscription, le (la) souscripteur (souscriptrice) consent à l'utilisation de ses données à caractère personnel, par la société coopérative

Le (la) souscripteur (souscriptrice) reconnaît que ses données personnelles peuvent être divulguées à toute personne compétente au cas où une telle divulgation lui est imposée par force de loi ou par une autorité de surveillance. Aucune autre divulgation de données à caractère personnel ne sera effectuée.

Le (la) souscripteur (souscriptrice) aura accès sur demande à ses données personnelles et pourra demander par écrit la rectification de celles-ci ou s'opposer à leur traitement.

VI. DISPOSITIONS FINALES

Le présent bulletin est à retourner dûment complété, signé et joint d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité à ENERGY REVOLT S.C., 6 Jos Seylerstrooss, L-8522 Beckerich, par voie postale ou par email à l'adresse info@energyrevolt.lu.

Endéans les 30 jours calendaires après la réception du bulletin de souscription d'un potentiel nouveau membre, le Conseil d'Administration de Energyrevolt statuera à la majorité des 2/3 sur la présente requête d'admission. Après admission pour les nouveaux membres et au plus tard dans les quinze (15) jours de la date de réception du bulletin de souscription pour les membres existants, une confirmation de souscription accompagnée d'une copie conforme du présent bulletin de souscription sera remise au (à la) souscripteur (souscriptrice).

Le (la) souscripteur (souscriptrice) reconnaît avoir lu et compris l'ensemble des stipulations du présent acte et l'avoir personnellement signé.

Si le bulletin de souscription est signé par un mandataire, un original du mandat émis ou toute preuve équivalente doit être joint au bulletin de souscription. Le mandataire est tenu d'envoyer une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le présent bulletin a été rédigé à en date du, sur 2 pages, chaque page étant paraphée et signée.

signature